

En application du règlement financier de la FFE, la CCEG, représentée par Jean BERTRAND, a assisté à la réunion de synthèse sur l'arrêté des comptes au 31/12/2017 qui s'est tenue chez l'expert-comptable le 28/03/2018, en compagnie du Président Bachar Kouatly, de Jérôme Valenti, directeur de la FFE et du Commissaire aux comptes.

## BUDGET 2017

L'inquiétude exprimée lors de l'AG 2017 sur la prévision de subvention de 90 k€, se trouve injustifiée car réalisée à hauteur de 100 k€. La gestion de l'exercice 2017 dégage un résultat d'exploitation excédentaire de 72,8 k€. Le résultat net est toutefois ramené à 61 k€ du fait de charges exceptionnelles sur opérations de gestion de 24 k€, il est alors proche de la prévision de 59 k€.

**Ce résultat permet de reconstituer nos fonds propres qui redeviennent positifs en passant de - 42 k€ à + 19 k€.**

Les dépenses ont été globalement contenues dans les prévisions, les écarts les plus sensibles sont + 40 k€ pour le haut niveau dépassement largement compensé par des recettes excédentaires de 57 k€, + 60 k€ en frais de personnel, + 54 k€ pour le haut niveau jeunes et adultes là aussi compensé par des recettes en hausse de 71 k€ ; enfin les partenariats ont apporté 41 k€ de plus que prévu. Les reprises de provisions devenues sans objet auraient pu améliorer le résultat, toutefois de nouvelles provisions ont été comptabilisées pour 50 k€.

## BUDGET 2018

Mis à notre disposition très tardivement, il n'a pas été possible d'en faire une analyse approfondie. Toutefois la discussion intervenue sur ce sujet a eu pour objectif de nous démontrer que les évolutions structurelles abouties ou récemment engagées en 2017 porteraient leurs fruits dès cette année. Il en est ainsi de la finalisation de l'externalisation de la boutique. Le contrat de location gérance en négociation depuis au moins 3 ans a été conclu le 13/11/2017, avec la librairie VARIANTES selon les termes duquel celle-ci reprend l'ensemble de l'activité commerciale. En contrepartie VARIANTES verse à la FFE un « loyer » annuel de 24 k€. Dans le même esprit la production et la distribution d'ECHEC & MAT Jr ont été externalisées. Ces domaines dont la rentabilité n'était pas démontrée, sortis du périmètre d'action fédéral, dégagent des moyens pour assurer le développement de la FFE.

Dans le domaine de la comptabilité le Cabinet AQUILAE met à disposition, 1 jour par semaine, un comptable qui assure, sur un nouveau logiciel la saisie de la comptabilité. Dans le même temps, à la demande de la gouvernance, la nomenclature du budget est affinée, et la définition d'un processus de suivi des dépenses est construite. Notre fédération dispose désormais d'un puissant outil de suivi instantané de la qualité de l'exécution budgétaire lui permettant d'anticiper autant que de besoin les actions correctrices.

Chasse au « GASPI » : Un examen attentif des moyens matériels en place a conduit l'équipe dirigeante à s'interroger sur leur dimensionnement et leur coût par rapport aux besoins et prix du marché. C'est ainsi que les contrats de téléphonie et de reprographie sont remis en cause par des procédures amiables, bien qu'à titre prudentiel une provision ait été comptabilisée. Le logiciel comptable est remplacé par un moins coûteux, la base de données journalistes est abandonnée. Les économies attendues s'élèveraient à **plusieurs dizaines de milliers d'euros** en année pleine.

Après la dématérialisation de la délivrance des licences, l'allègement des activités administratives et comptables, l'adaptation des ressources humaines, engagés par l'équipe précédente, s'est poursuivie avec le non renouvellement d'un CDD mais aussi le licenciement d'un CDI intervenus sur la fin de l'année 2017. Les effets attendus (- 70 k€) ne seront visibles qu'à partir de cette année. Le « recalibrage » des moyens techniques et donc leur coût ajoutera sa part aux économies attendues. Dans la continuité de l'exercice précédent, le Président n'a perçu aucune rémunération. Toutefois avec un excédent prévu à seulement 65 k€, notre fédération ne sera pas dotée, avant longtemps, de fonds propres suffisants à asseoir son avenir sur une longue période.

Nous avons été informés que la fédération faisait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal, étendu à la TVA, sur la période 2015/2017. Enfin l'assignation mentionnée dans notre rapport de l'an passé est toujours pendante devant la justice ; pour rappel il est réclamé 500 k€ de dommages et intérêts à la FFE, cette affaire n'est pas provisionnée au bilan 2017 (Cf. rapport 2016).

La CCEG rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 5 alinéa 2 du règlement financier « La Commission est systématiquement destinataire, des documents à caractère financier soumis à l'examen du CD et de l'AG. Les avis que la Commission est susceptible d'établir en cette occasion sont obligatoirement communiqués auxdites instances. »

Au cours de cet exercice, la CCEG n'a reçu aucune information susceptible de l'éclairer sur la situation financière de la FFE. Il est donc demandé un plus strict respect des règles de fonctionnement internes. À la décharge de nos dirigeants, force est de reconnaître que le fonctionnement de la CCEG n'est pas exempt de reproches avec un nouveau changement de président en cours d'année. À cet égard un appel à candidature a été lancé (forclusion le 21/04/2018) pour en compléter-renouveler sa composition. Pour ce qui me concerne, je remets mon mandat à notre président.